

## Ce qui change en février 2024

### + **Argent et consommation**

Baisse du taux du livret d'épargne populaire à 5 % ; maintien du taux de rémunération du livret A à 3 % ; hausse des tarifs de l'électricité au 1<sup>er</sup> février 2024. Fin des soldes d'hiver le 6 février.

- ✓ [Baisse du taux du livret d'épargne populaire à 5 %](#)
- ✓ [Livret A : maintien du taux à 3 % jusqu'en janvier 2025](#)
- ✓ [Électricité : les tarifs augmentent en février !](#)
- ✓ [Soldes d'hiver 2024 : les dates](#)

### + **Famille**

Les vacances scolaires d'hiver 2024 débutent le samedi 10 février pour la zone C, le 17 février pour la zone A et le 24 février pour la zone B.

- ✓ [Les vacances d'hiver 2024 : les dates zone par zone](#)

### + **Social-Santé**

La circulation des virus grippaux étant encore active, la campagne de vaccination contre la grippe est prolongée jusqu'au 29 février 2024.

- ✓ [Vaccination contre la grippe saisonnière : la campagne est prolongée jusqu'au 29 février](#)

### + **Papiers-Citoyenneté**

- ✓ [Recensement 2024 de la population : quand et où ?](#)

### + **Travail**

Le montant net social est désormais affiché sur les bulletins de paie et apparaîtra sur les relevés de prestations courant 2024. À partir du 1<sup>er</sup> février 2024, le montant net social est le montant de référence à déclarer pour bénéficier de la Prime d'activité et du RSA. Les premiers versements de l'allocation minimale de stage destinée aux lycéens de la voie professionnelle démarrent en février.

- ✓ [Montant net social : quels changements au 1er janvier 2024 ?](#)
- ✓ [Le montant net social](#)
- ✓ [Stage : revalorisation et premier versement pour les lycéens de la voie professionnelle](#)